

**SECONDA SESSIONE URDINARIA DI U 2021**  
**RIUNIONE DI I 16 E 17 DICEMBRE 2021**

**2EME SESSION ORDINAIRE DE 2021**  
**REUNION DES 16 ET 17 DECEMBRE 2021**

2021 / E5/049

**REPONSE DE MADAME BIANCA FAZI A LA QUESTION DEPOSEE PAR  
MONSIEUR LAURENT MARCANGELI AU NOM DU GROUPE UN SOFFIU  
NOVU**

**Objet : Situation de la fédération ADMR de Corse du Sud**

Monsieur le conseiller,

Je vous remercie pour cette question.

L'attractivité des métiers de l'aide à domicile est un enjeu fondamental de notre Collectivité dans le cadre de la prise en charge de la perte d'autonomie.

Comme vous l'avez esquissé dans votre question, l'attractivité de ces métiers traduit la reconnaissance de la société à l'égard de ces professions et elle conditionne le niveau de l'offre de travail et donc la capacité pour les employeurs de recruter du personnel formé.

Conformément à son prughjettu suciale, la Collectivité s'est employée, depuis 2018, à donner aux services d'aide à domicile les outils et moyens nécessaires pour servir une offre durable et de qualité aux personnes en situation de perte d'autonomie, avec le souci constant de ne pas augmenter le prix restant à la charge des bénéficiaires.

Avec le schéma directeur de l'autonomie qui sera examiné cet après-midi et qui porte sur les cinq prochaines années, la Collectivité amplifie son action, en diversifiant et en augmentant les solutions de maintien à domicile, ainsi qu'en expérimentant de nouvelles formes de financement et de travail.

Pour atteindre le triple objectif d'une offre d'aide à domicile de qualité, en volume suffisant et matérialisée par des emplois attractifs, la Collectivité mobilisera un effort financier inédit.

Au cours de l'examen du schéma, nous aurons l'occasion de débattre sur la nécessité d'une meilleure coordination des services d'aide à domicile et d'une démarche de contrôle qualité à renforcer. Le schéma prévoit également le lancement d'appels à projets afin de permettre à de nouveaux opérateurs de satisfaire les besoins non couverts, soit en termes de zone blanche d'intervention, soit en termes de besoins spécifiques des personnes accompagnées.

Je vous rappelle également l'effort de la Collectivité à hauteur de 6 M€ annuels pour concrétiser la revalorisation salariale des personnels d'aide à domicile au titre de l'avenant 43 de la convention collective que votre Assemblée a validé en novembre dernier, leur assurant ainsi un traitement augmenté en moyenne de 245 € par mois.

Enfin, au cours du premier semestre de l'année prochaine, la Collectivité conduira une vaste campagne de promotion valorisant le métier d'aide à domicile auprès de sa population. L'idée force est de rompre avec l'image d'un métier peu reconnu, en souffrance et sans perspective.

Une plateforme des métiers sera créée pour en faciliter la visibilité et la compréhension.

L'ensemble de ce travail considérable concerne tous les services d'aide à domicile de Corse et représente une première réponse structurelle aux besoins de la Fédération de l'ADMR2A et des associations locales autonomes qui la composent.

Cet accompagnement doit leur donner dès à présent les outils d'une gestion financière et d'une gestion du personnel facilitée.

Concernant précisément la Fédération de l'ADMR2A, nous avons également été alertés par différents canaux d'information, dont le comité social et économique de la fédération. Ces alertes ont renforcé depuis plusieurs mois notre conviction de la nécessité d'assurer un appui de ces services dans la modernisation de leur organisation, de leur gouvernance et de leur fonctionnement financier.

C'est pourquoi dès le 30 mars dernier, j'ai demandé que les fédérations ADMR2A et ADMR2B figurent parmi les bénéficiaires du plan d'audits et d'analyses financières 2021 des organismes associés à la Collectivité de Corse. Cette mission d'audit sera axée sur les volets organisationnels, financiers et juridiques.

De ces audits, pilotés par la direction des opérateurs et de l'évaluation des politiques publiques, en étroite liaison avec la direction de l'autonomie, est attendue une objectivation de la capacité des deux fédérations à assurer de façon efficiente et pérenne les missions qui leur sont dévolues.

Les difficultés seront précisément identifiées et des solutions pourront être élaborées en interne. Par ailleurs, les audits prévus esquisseront les pistes d'une gestion améliorée des rapports entre la Fédération ADMR2A et les associations locales autonomes qui la composent.

Les prestations d'audit pour l'ADMR2A et l'ADMR2B débuteront dès la 3ème semaine du mois de janvier pour une durée prévisionnelle de 8 à 10 semaines. Les fédérations en ont été informées par courrier.

Je ne manquerai pas de vous informer de leurs résultats et je puis vous assurer de ma vigilance sur cette démarche qui conditionne la mise en œuvre d'un service d'aide à domicile de qualité, auquel nous sommes tous particulièrement attachés.

Je vous remercie.